

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Capucine FAIVRE, Maire.

Etaient présents : Philippe SARRAUSTE, Claude FAUCHER, Jean-Paul VEAUDEQUIN, François GASPARD, Guy-Antoine de La ROCHEFOUCAULD, Maxime CREPIN

Absente excusée : Isabelle BELL Y

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur François GASPARD a été élu secrétaire de séance.

Madame le maire demande au conseil de bien vouloir ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Adhésion au PIVO
- Remboursement carte Imagine'R

I- DÉLIBÉRATIONS :

Approbation du projet de la Charte du PNR :

- Qu'est-ce qu'un PNR ?

La mission première d'un PNR est de protéger le patrimoine naturel bâti du territoire, ainsi que ses paysages et sa culture. Il agit dans une démarche de développement durable dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, social et culturel. Il intervient également pour l'accueil et l'éducation du public, il peut réaliser des actions expérimentales en partenariat étroit avec les collectivités locales compétentes. Le PNR réunit plusieurs acteurs qui sont des instances délibérantes et des instances de consultation

- Point sur la Charte :

Le projet de Charte du Parc Naturel Régional du Vexin est le fruit de plus de 5 années de travail, marquer par une consultation forte des habitants à travers plusieurs enquêtes publiques. Cette charte oriente l'action du PNR pour les 15 années à venir.

La charte prend la forme d'une feuille de route construite collectivement, où figurent les objectifs du Parc et les mesures choisies pour les atteindre, la précédente charte avait été adoptée en 2008, il est nécessaire de la remettre au gout du jour : c'est ce qu'on appelle « la révision de la charte » cela consiste à construire une stratégie pour répondre aux enjeux locaux et globaux actuels, mais aussi aux nouveaux besoins émergents afin d'y répondre collectivement.

La révision de la Charte en 6 grandes étapes :

- 2019-2020 études préalables
- 2020-2021 concertation
- 2021-2022 Rédaction du projet de Charte
- 2023-2024 Enrichissement du projet de Charte et enquêtes publiques

- 2025 Examen final par l'Etat avis rendu le 30 juin 2025 et consultation des collectivités
- Courant 2026 renouvellement du classement

Le projet de Charte « Horizon 2040 » contient 4 grands défis :

- **Renforcer le vivre et le faire ensemble pour un territoire de projets partagés** : le lien social est indispensable à l'épanouissement de chacun d'entre nous, Fédérer les acteurs du territoire autour de projets communs solidaires, sociaux et culturels sont ainsi au cœur du projet de Charte
- **Préserver et restaurer le vivant et préserver les patrimoines** : L'homme fait partie intégrante de l'écosystème du vivant, protéger les ressources naturelles et patrimoniales de notre territoire est primordial pour atteindre une meilleure qualité de vie.
- **Promouvoir la sobriété, la résilience et la neutralité carbone** : Réussir la transition écologique et énergétique du Vexin français est essentiel, il faut dialoguer avec les agriculteurs, limiter l'artificialisation des sols et la consommation d'espace et favoriser les mobilités durables et l'accessibilité au territoire.
- **Assurer le développement d'un territoire dynamique attractif et relié** : Développer une économie durable et innovante, renforcer l'économie de proximité et faire du Vexin Français une destination de tourisme responsable.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Nouvelles redevances de l'Agence de l'Eau :

A la suite de la loi de finances pour 2024, l'Agence de l'Eau Seine Normandie a modifié profondément le mode de calcul de ses redevances

Les redevances perçues par l'Agence de l'Eau sont des recettes fiscales environnementales versées par les usagers, elles constituent les recettes permettant d'accorder des aides aux collectivités, aux industriels, aux agriculteurs et aux associations pour lutter contre la pollution des eaux, protéger la santé, préserver les milieux aquatiques et la biodiversité et garantir la qualité de l'eau.

La réforme de 2025 vise à introduire dans le calcul de ces redevances une notion de performance des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Pour ce faire, un coefficient de modulation du tarif de la redevance est applicable depuis le 1^{er} janvier 2025.

Pour rappel, le volume de mètres cubes d'eau consommé représente une base, sur laquelle est appliquée le tarif. Désormais ce tarif sera modulé par ce coefficient, il est compris entre 0.2 et 1.

Pour la première année, c'est le coefficient de modulation le plus favorable qui sera appliqué, la création de ce coefficient de modulation entraîne une modification des redevances, la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est maintenue.

Les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1^{er} janvier 2025 par :

- Une redevance « consommation d'eau potable » : AESN fixe le tarif à 0.46€ HT/m³ et le taux de modulation est fixé forfaitairement à 0.2
- Une redevance pour performance « des réseaux d'eau potable » : AESN fixe le tarif à 0.085€ HT/M³ et le taux de modulation est fixé forfaitairement à 0.2
- Une redevance pour performance des « systèmes d'assainissement collectif » : AESN fixe le tarif à 0.089€ HT/M³, le taux de modulation est fixé forfaitairement à 0.3

La délibération est adoptée à l'unanimité

Prix du repas de cantine :

Madame le maire propose au conseil municipal de s'aligner sur les tarifs de cantine du RPI, ce qui représenterait une augmentation de 0.05 centimes sur le prix actuel de 4.85€ donc le repas de cantine sera à compter du 1^{er} septembre 2025 de 4,90€

Madame le maire précise qu'avant la création du RPI, il était de 5€.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Participation carte Imagine'R :

Madame le maire informe le conseil municipal qu'afin de soutenir la mobilité des lycéens et comme la commune le fait traditionnellement depuis de nombreuses années, elle propose de reconduire la subvention à hauteur de 50% pour la carte Imagine'R, uniquement pour les lycéens. Le tarif de la carte est de 392.30€, la commune prendra en charge la moitié soit 196.15€.

Elle rappelle que les collégiens sont subventionnés par le Département et la formalisation du RPI permet également que la carte de bus soit prise en charge pour l'école.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Elle informe aussi que la procédure d'inscription à la carte Imagine'R est très compliquée, elle ajoute que certaines familles ont dû régler la totalité de la carte.

Elle demande donc au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le fait de rembourser la partie subventionnable aux familles directement, soit la somme de 196.15€. Elle indique qu'un justificatif de paiement sera demandé pour toute demande de remboursement.

La délibération est votée à l'unanimité

Convention avec le conservatoire du Vexin :

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Conservatoire du Vexin, soutenu par l'Education Nationale, propose des ateliers musicaux dans les écoles. L'objectif partagé est de tendre vers un parcours d'éducation artistique et culturelle de l'enfant, à travers des interventions artistiques à destination des élèves de maternelles et élémentaires.

Madame le maire informe que les maires du RPI se sont mis d'accord pour proposer une intervention « atelier musique » de 45 minutes pour 4 des 5 classes du regroupement. Cette activité interviendra tous les 15 jours pendant 1 an.

Le cout total de cette intervention est de 978€ par classe, soit 4 classes, ensuite reparti entre les 3 communes du RPI.

Madame le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer une convention avec le conservatoire du Vexin et tous les documents relatifs à cette convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Demandes de subventions des associations :

Madame le Maire informe le conseil municipal avoir reçu une demande de subvention pour le Souvenir Français, cette association a été créée il y a 3 ans par des habitants du village, elle a comme projet de mener des actions autour du souvenir des anciens combattants. Elle propose de leur verser une subvention de fonctionnement de 250€.

De plus, le foyer rural de la commune organise de depuis de nombreuses années des animations dans le village et gère le gîte communal et les courts de tennis, elle propose de leur verser une subvention de 1000€. Enfin, Madame le maire a également été sollicitée par l'association Vivre La Roche Guyon qui organise également des actions d'animation comme la Nuit Romantique et la fête des Chemins, elle propose donc de leur réserver une « aide aux projets de 250€

La délibération est adoptée à l'unanimité

Convention avec la ludothèque itinérante :

Madame le maire rappelle au conseil municipal que la Communauté de Communes a mis en place une ludothèque itinérante en septembre 2024.

La CCVVS propose de reconduire ce projet pour septembre 2025 à aout 2026, la commune de LRG est intéressée par cette reconduction, en plus sans coût pour la commune. L'association « Petit Renard joue et crée » de déplace et installe des jeux dans une salle mise à disposition par la commune.

Elle ajoute que la commune de La Roche Guyon a été retenue pour 3 dates, les interventions seront destinées à la petite enfance, pour lesquels il n'y a aucune animation dans le village.

Madame le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer une convention avec l'association « Petit Renard jour et crée » représenté par Michel THOMAS pour l'occupation de locaux communaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Adhésion au PIVO :

Madame le maire informe le conseil municipal avoir été contactée par le PIVO (Pole Itinérant en Val d'Oise) pour proposer d'accueillir une représentation théâtrale de marionnette intitulée « Ne m'attends pas » par la compagnie La Neige sur les Cils.

Elle informe qu'il propose une date de représentation pour les scolaires et une autre pour tous public, ils interviendront courant novembre et décembre, pour cela nous avons besoin d'adhérer au PIVO pour un montant de 100€ et il y aura une participation de 400€ pour l'achat de la représentation.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Convention avec la CCVVS pour le groupement de commande pour la voirie :

Madame le maire informe le conseil municipal que la communauté de Communes Vexin Val de Seine a lancé un groupement de commande pour le nettoyage mécanisé des voiries (passage d'une balayeuse) des membres du regroupement.

Elle ajoute que la signature de la convention emporte adhésion de chaque membre au groupement de commande, la convention est signée pour 4 ans et des marchés publics vont être lancés. S'ils étaient fructueux ils donneraient lieu à un second vote pour confirmer la commande.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Groupement de commande d'assurance statutaire :

Nous avons adhérons en 2023 à un contrat-groupe d'assurance statutaire auprès du CIG nous garantissant contre tout ou partie des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires liées à l'absentéisme des agents, celui-ci s'arrêtera en décembre 2026 c'est pourquoi le CIG remet en concurrence le contrat-groupe d'assurance statutaire. Il faut donc prendre une délibération bénéficier du prochain contrat statutaire aux meilleurs prix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

II- AFFAIRES DIVERSES :

-Point sur la rentrée :

Le RPI Vétheuil, Haute-Isle et La Roche guyon compte 91 enfants, 30 sont accueillis en maternelle à La Roche Guyon et 61 élémentaires à Vétheuil.

En maternelle, les enseignantes sont Madame Hemmeryckx en PS-MS et Madame Pine et Monsieur Barlan en GS.

-Point sur les discussions en matière de transport public avec IDFM :

Madame le maire a été alertée par plusieurs familles concernant des difficultés de transport publics depuis le lycée Notre-Dame à Mantes la Jolie. Par la suite, Madame le maire a sollicité IDFM en octobre 2024 pour demander que soit examiné un moyen d'améliorer la desserte car leur temps de trajet est en effet d'une heure

trente car ils doivent attendre 45 minutes résultant d'un changement d'horaire du lycée public de Mantes en septembre 2024.

IDFM a apporté une réponse négative en décembre 2024.

Par la suite, Madame le maire est entrée en contact auprès des représentants des Yvelines ce qui a permis l'organisation d'une réunion avec RATP Mantois 5opérateur du secteur pour IDFM, IDFM et Transdev) en juin dernier.

Les deux opérateurs ont été missionnés pour réaliser une étude d'impact examinant différentes hypothèses permettant d'améliorer la desserte globale de La Roche Guyon vers Mantes et Bonnières.

Pour le moment les études sont examinées par IDFM. Une réunion transports a également lieu le 18 septembre à l'initiative de la CC Vexin Val de Seine.

-Avancée des travaux parking et travaux dans le village

une réunion de chantier s'est tenue le jeudi 11 septembre, après un ralentissement estival du chantier, l'entreprise Lefebvre et son sous-traitant terminent la pose des potelets bois et la signalétique sera faite sous quinzaine. Il restera par la suite des travaux de plantation qui ne peuvent se faire avant fin octobre, début novembre et la pose des barrières payantes qui nécessite des travaux supplémentaires pour les raccorder à la fibre.

Travaux dans le village

Il y a des études en cours pour la suppression d'un poste de gaz dans le virage à coté du relais du Château, la première semaine d'octobre il y aura l'installation des jeux dans la cour de l'école qui ont été subventionnés à 80% par la MSA.

A l'église, le marteau tinteur doit être remplacé pour un coût d'environ 2 000€ et nous avons eu un devis pour installer un grillage anti-volatiles, celui-ci est en étude mais ces travaux seront sûrement budgétisés pour 2026 pour une dépense de 6 000€.

Manifestations dans le village :

-21-22 septembre : Journées Européennes du Patrimoine

-27 septembre : atelier photo pour les jeunes

-2 octobre à 9h00 : cérémonie militaire de présentation au Drapeau par la gendarmerie départementale du Val d'Oise, en présence du Préfet- dans la cour des écuries du Château

-8 novembre : visite guidée du Sénat aux jeunes et aux guyonnais.

Madame le maire informe que la mairie est appelée en audience par le Tribunal administratif de Pontoise le 19 septembre à la suite de l'assignation en justice émise par la SCI la Guyonnaise contestant la caducité du permis de construire. (la commune a été informée du report de l'audience le 17 septembre).

Madame le maire informe que le décret convoquant le renouvellement général des conseils municipaux est paru, les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est clos à 20h30.

Le maire,
Capucine FAIVRE

